



Services du Collège réuni de la Commission communautaire commune
Diensten van het Verenigd College van de Gemeenschappelijke Gemeenschapscommissie

Les Services du Collège réuni

À l'attention des services non résidentiels
agréés et subventionnés par la COCOM

Direction Aide aux Personnes et Santé

Bruxelles, le 05/03/2020

Objet : COVID-19 (coronavirus) – CONSIGNES aux services non résidentiels agréés et subventionnés par la COCOM

(Les consignes relatives aux structures résidentielles sont en cours d'élaboration. Elles vous seront communiquées sous peu.)

Mesdames, Messieurs,

Comme vous le savez, après les pays limitrophes, la Belgique est à son tour touchée par le COVID-19.

Je vous prie donc de prendre connaissance des consignes et informations ci-après. Elles ont été établies en conformité avec les instructions du SPF Santé Publique.

1 – Quels sont les symptômes du COVID-19 ?

La période d'incubation (période durant laquelle une personne est porteuse du virus, mais pas encore malade) varie entre 2 à 14 jours.

Les symptômes sont liés à une atteinte modérée à sévère des voies respiratoires s'accompagnant de fièvre, de toux et de difficultés respiratoires. Les personnes âgées et les individus souffrant, entre autres, de pathologies chroniques préexistantes sont davantage susceptibles de développer des formes sévères.

2 – Quelles sont les règles préventives ?

Les règles préconisées par le SPF Santé publique pour freiner la propagation du virus sont :

- Se laver **régulièrement** les mains avec de l'eau et du **savon** et/ou utiliser une solution hydro-alcoolique
- Éviter les contacts rapprochés (se donner la main, s'embrasser...)



Belliardstraat 71 rue Belliard – bus/boîte 1 – Brussel 1040 Bruxelles

www.ccc-ggc.brussels



Services du Collège réuni de la Commission communautaire commune
Diensten van het Verenigd College van de Gemeenschappelijke Gemeenschapscommissie

- Ne pas se toucher le nez, les yeux, la bouche
- Utiliser **toujours** des mouchoirs en papier ; un mouchoir ne s'utilise qu'une seule fois : il convient de le jeter directement après usage dans une **poubelle fermée**
- Si vous n'avez pas de mouchoir en papier à portée de main, **éternuez ou tousez dans le pli du coude**
- Éviter les contacts étroits avec toute personne présentant des symptômes de maladie respiratoire
- Restez à la maison en cas de maladie.

Le port de masques buccaux dans les lieux publics pour les personnes saines ou asymptomatiques n'a actuellement aucune valeur ajoutée.

Il vous est demandé d'afficher les règles d'usage préconisées par le SPF Santé publique dans vos locaux en les téléchargeant sur le site spécialement consacré au COVID-19 : <https://www.info-coronavirus.be/fr/>

3 – Que faire en cas de suspicion d'infection ?

Si un membre de votre personnel ou un de vos bénéficiaires présente des symptômes, invitez-le à rentrer chez lui et à contacter sans attendre un médecin généraliste par téléphone. Le médecin lui donnera les consignes adaptées à la situation.

Il est vivement déconseillé de se rendre chez un médecin généraliste sans contact téléphonique préalable. Il n'y a pas lieu non plus de se présenter directement aux urgences des hôpitaux sans avoir d'abord appelé son médecin traitant.

Pour plus d'informations :

Pour toute question du grand public, appelez le numéro suivant : 0800/14689.

Pour les professionnels de vos institutions, les informations se trouvent sur les sites <https://www.info-coronavirus.be/fr/> ou <https://epidemiology.wiv-isp.be/ID/Pages/2019-nCoV.aspx> (SCIENSANO)

Nicolas LAGASSE

Fonctionnaire dirigeant



Belliardstraat 71 rue Belliard – bus/boîte 1 – Brussel 1040 Bruxelles

www.ccc-ggc.brussels